



Compte rendu du Comité d'Entreprise (CEPPT) Infrabel du 8 mai 2023

Nos représentants
CGSP-ACOD dans le CEPPT
Infrabel :



VERSTRAETEN
Pascal
Charleroi



CRAEN
Yves
Malines



WINKELMANS
Jerry
Bruges



SECRETIN
Pascal
Liège



CAUCHIE
Manuel
Ath

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

Parole de cheminots

Points discutés :

1. Assistance psychosociale : MINDLAB

Le personnel ayant des difficultés de connexion sur MINDLAB, peut s'inscrire au Webinaire qui aura lieu le **23 mai de 11h à 12h** ([webinaire](#)).

Pour celles et ceux qui ne sauront y assister, le webinaire sera enregistré et pourra être visionné par la suite. L'enregistrement sera disponible le 24 mai sur la page intranet « [Bien-être au travail](#) ».



Nous avons demandé à obtenir un kit visibilité vélo, vu le nombre croissant d'accidents vélos sur le chemin du travail. La direction nous répond que cela a été refusé pour des raisons budgétaires. A suivre...

2. Track & Trace véhicules de service.

Nous avons mis à l'ordre du jour la réglementation relative au traçage des véhicules.

Notre but était de connaître qui avait accès à ces données, la finalité, la proportionnalité de ces mesures, ...

La direction nous indique que ce traçage a pour but :

► Une organisation du travail plus efficace en :

- déterminant les routes empruntées par les véhicules (routes non revêtues) afin d'adapter éventuellement la catégorie du véhicule;
- localisant les véhicules les plus proches d'une intervention nécessaire et en les envoyant à cette destination ;
- localisant le matériel dans les véhicules ;
- fournissant une analyse statistique globale de l'utilisation des véhicules.

► La sécurité :

- protection contre le vol et récupération rapide du véhicule et du matériel présent dans le véhicule;

- sensibilisation à un comportement de conduite sécurisé.

► La conformité et l'augmentation de la durabilité / de l'efficacité écologique en :

- réduisant les frais de carburant et d'entretien;
- réduisant les émissions de CO2.

► Le respect des obligations fiscales :

- en permettant l'identification du conducteur.

► La localisation et l'identification du véhicule et du conducteur en vue de :

résoudre des litiges, principalement en cas d'infractions au Code de la route;

- octroyer des allocations et indemnités;
- effectuer des contrôles ciblés sur l'utilisation du véhicule de service, lorsque cela se justifie par des indices sérieux d'abus, à condition que l'intéressé soit préalablement informé de manière transparente conformément au présent avis (voir "Modalités d'application/Mode de notification et de prise de connaissance").

► L'enregistrement du temps :

Limité aux cas suivants :

- pour la durée des trajets effectués en voiture de service, équipée du matériel et des installations nécessaires pour assurer les interventions techniques prévues, depuis et vers le domicile ou un autre lieu préalablement communiqué par le membre du personnel, à l'exception des trajets entre le domicile et le siège normal de travail (RGPS-fascicule 541, § 24);
- pour les membres du personnel appartenant aux Services d'Intervention Rapide (SIR).

Nous posons des questions, notamment à propos des personnes qui ont accès aux données et le respect des règles repris sur le site de l'Autorité de protection des données à propos de la géolocalisation.

La direction nous transmettra la liste des grades pouvant consulter les données.

N'hésitez pas à vous tourner vers vos délégués pour toute question.

3. Réglementation sur les GSM de service



Nous avons mis à l'ordre du jour la réglementation relative au traçage des GSM de service.

Les règles d'utilisation nous sont présentées. Il est à noter que la géolocalisation est désactivée par défaut. Nous discutons de même, de la problématique de TIKTOK que ICT a décidé de désactiver.

A noter que le personnel est invité à régulièrement mettre à jour son GSM de service via le gestionnaire d'applications.

La réglementation est consultable sur l'Avis 38 H-HR 2018 Mobile Polices – 30.05.2018, sur le document reçu et signé à la réception du GSM de service, mais aussi dans le Livret Bleu d'Infrabel.

4. Dossier Cripton

Nous revenons sur la problématique du dossier Cripton (pour rappel, il s'agit d'un programme d'analyse de la charge de travail en cabines).



Ce programme collecte bon nombre de données sur les ordinateurs des agents.

Une DPIA (Analyse d'Impact relative à la Protection des Données) a été effectuée.

Cette DPIA complète nous sera présentée en juin par le DPO.

Nous saluons positivement le fait que ce document nous soit présenté entièrement et débattu collégalement en CEPPT.

5. Présentation des résultats d'un audit de maturité réalisé par "NSA Rail Belgium" dans le cadre de notre système de gestion de la sécurité.

Nous avons mis à l'ordre du jour cet audit, présenté par Benoît Gilson sur Intranet.

Notre but était d'en connaître les résultats et d'en débattre sur le fond.

Cet audit a eu lieu durant un an, le but étant de positionner le niveau de maturité des pratiques de gestion de la sécurité.

L'objectif de l'audit portait sur le leadership, la planification, les opérations, le support, les évaluations de performances et les points d'amélioration.

Les résultats se situent entre 2 et 3 sur 5 sachant que notre moyenne se situe au-dessus de toutes les entreprises ferroviaires en Belgique.

Suite à ces résultats, un plan d'action doit être créé afin d'améliorer ces scores, et d'obtenir un agrément de sécurité avant l'été 2023.

Nous nous posons la question de savoir comment on pouvait comparer Infrabel et la SNCB sachant que l'un gère l'infrastructure ferroviaire et l'autre le transport.

Il nous est répondu que ces comparaisons se sont faites sur des procédures identiques de la gestion de sécurité.

6. Divers

Nous demandons les chiffres des SPAD (franchissements de feu rouge) chez Infrabel.

Le nombre de feux franchis est de ... 3, depuis le début de l'année. Ce chiffre est très faible.

N'hésitez pas à revenir vers vos délégués syndicaux pour signaler le positif/négatif de ces adaptations.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

